

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE
COMMUNE DE CARDESSE**

Nbre de conseillers en exercice : 11

Nbre de conseillers présents : 10

Nbre de pouvoirs : 0

Date de convocation : 01/06/2014

Date d'affichage : 01/06/2014

PROCES VERBAL

Séance du 08 JUIN 2015

L'an deux mille quinze et le huit du mois de juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

Présents : MR DUCAMIN Mathias, Maire, MM LAVIE Gilbert, LAFFARGUE Jean-Louis, BORDIER Olivier, Adjoint, MME MARTINEZ Josiane , VIZOSO Karine , FONTAGNERES Emily, PUCHEU Mireille, BROUARD-COSSET Virginie, MM MOREAU Mathieu.

Excusés : MARTIN Jérôme.

Secrétaire de séance : Mr LAVIE Gilbert

Monsieur le Maire demande aux conseillers si l'un d'entre eux souhaite modifier le PV de la séance du 15 avril 2015. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

N° 01-08062015 : LOCATION PARCELLES DEFRICHEES : INDEXATION

Monsieur le Maire explique, qu'annuellement, les loyers des parcelles défrichées louées aux agriculteurs de la commune sont indexés sur l'indice national des fermages. La valeur de l'indice est actuellement de 108,30, soit une variation de +1.52 % par rapport à l'année précédente. Il propose donc d'appliquer les nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal, après examen du tableau de location, à l'unanimité,

- **CONSTATE** que le nouvel indice s'élève à 108.30 (+1.52 %)
- **APPROUVE** le tableau ainsi présenté :

LOCATAIRES	SUPERFICIE	MONTANT 2014	VARIATI ON 2015	MONTANT 2015
LINNE Jean-Marie	1 ha 15	75,89 €	1,15 €	77,04 €

LABOURDETTE Alain	1 ha 14	75,24 €	1,14 €	76,38 €
POUEYS Gérard	1 ha 90	125,41 €	1,91 €	127,32 €
GAEC PISLOT	1 ha	66,00 €	1,00 €	67,00 €
CASTAINGS Max	1 ha	66,00 €	1,00 €	67,00 €
CASTAINGS Max	1 ha	66,00 €	1,00 €	67,00 €
LINNE Jean-Marie	1 ha	66,00 €	1,00 €	67,00 €
POUEYS Gérard	0 ha 5550	33,91 €	0,52 €	34,43 €
GAEC Pislol	2 ha 3974	297,92 €	4,53 €	302,45 €
GAEC Pislol	2 ha	48,88 €	0,74 €	49,62 €
TOTAL		897,66 €		935,25 €

- Les membres du Conseil **REMARQUENT** que le tableau est à mettre à jour : en effet, Mr HIPPOLYTE étant décédé, c'est Mr POUEYS qui a repris cette parcelle.
- **AUTORISE** Mr le Maire à établir les titres de recouvrement, après modification faite du tableau.

N° 02-08062015 : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RAPPORT ANNUEL 2014
--

Monsieur le Maire rappelle qu'un rapport doit être dressé annuellement sur la qualité et le prix du service assainissement.

Il donne lecture de ce rapport : situation et structure du réseau, gestion du service, charges et flux de pollution, prix payé par les abonnés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires, à l'unanimité,

- **PREND** acte du rapport 2014 tel qu'il est présenté.

Concernant la station d'épuration, la réunion avec l'entreprise chargée de l'entretien a bien eu lieu. Un cahier est rempli et laissé à l'intérieur de la station à chaque passage. Ils ont signalé que le tableau électrique avait fait son temps et était à refaire entièrement, ils nous envoient un devis. Ils proposent également, pour 4 euros par mois, une surveillance du site qui les informe de tout problème en temps réel.

Problème : dernièrement la pompe s'est arrêtée car la réparation effectuée n'a pas tenu : est-ce qu'un écrit a été fait pour signaler que c'est bien suite à leur intervention qu'il y a eu la panne ?

N° 03-08062015 : ADHESION ADERP64 année 2015

Monsieur le Maire rappelle que l'Inspecteur d'Académie refuse toute pour l'inscription des enfants de trois ans dans les classes uniques.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, 22 écoles sont concernées.

Les parents d'élèves des écoles en classe unique ont créé une association dénommée ADERP64 afin d'unir leurs forces pour défendre les écoles rurales publiques et l'égal accès de tous les jeunes enfants à l'école de leur village.
Les Communes sont sollicitées pour verser une subvention à l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accepte de verser une subvention à l'ADERP64 et en fixe le montant à 150 € pour l'année 2015, cette somme sera imputée au compte 6574.

Vote à l'unanimité.

Sur le même sujet, deux courriers sont mis à disposition des élus, la réponse de l'Inspecteur à Mr Habib et la réponse du ministère à l'Amrf.

N° 04-08062015 : ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat de matériel informatique : le poste informatique de la secrétaire a été changé et transformé en un deuxième poste informatique pour les élus.

N° 05-08062015 : ACTUALISATION DES LOYERS : Ancien Presbytère

Les loyers des logements de la commune de Cardesse sont réactualisés chaque année selon un calendrier précis, tenant compte de la date d'entrée dans le logement :

Le Conseil Municipal se référant à la clause inscrite dans le bail concernant le logement communal dit Ancien Presbytère – 2, rue de l'Eglise et mentionnant les conditions de révision des loyers (Mr Cami) :

- **CONSTATE** que la moyenne associée du dernier indice connu du 4^{ème} trimestre 2013 et celle du 4^{ème} trimestre 2014 est de +0.37 %
- **INDIQUE** que le montant de la location mensuelle due par le locataire du logement communal ci-dessus est fixé à CINQ CENT QUATRE VINGT SEPT euros et SOIXANTE ET ONZE Cents (587.71 €), soit SEPT MILLE CINQUANTE DEUX EUROS ET CINQUANTE DEUX CENTIMES (7052.52 €) pour l'année 2015.

N° 06-08062015 : ACTUALISATION DES AUTRES LOYERS

Les augmentations de loyer se faisant à date anniversaire du bail, trois d'entre elles n'ont pas été réalisées à temps en ce début d'année 2015.

Les locataires recevront un titre de la Trésorerie pour la régularisation de ces augmentations, selon le tableau ci-dessous :

loyers commune de Cardesse				
nom locataire	Loyer 2014	Date révision	Augmentation 2015	Loyer 2015
CAMI	585,56 €	1 ^{er} juillet	1.003	587.71
RANQUINE	464,13 €	1 ^{er} décembre	1.004	466.29
FERNANDEZ	338,19 €	1 ^{er} janvier	1.004	340.12
GIGOT LAFOND-GOURRIEC	438,53 €	1 ^{er} janvier	1.004	441.03
POLLET	346,05 €	1 ^{er} octobre		
		TOTAL		1835.15

La secrétaire précise qu'elle va faire vérifier à l'Appl les augmentations de loyers pour être sûre du calcul effectué

Informations diverses :

-Côte Lembeye, problème d'élagage d'arbres qui dépassent sur la voie publique et sont dangereux pour les véhicules. Mme Cappicot a été contactée mais ne fait rien. Il faut voir avec l'APGL la démarche à suivre.

-Ramassage des anciens containers sur la commune : les poubelles ont été enlevées, mais sur certains lieux le nettoyage n'a pas été fait correctement.

-Présentation de la maquette du Petit Cardessien aux élus.

La séance est levée à 20 heures.